

Documentation Final Internship

Version 2017-04-11

42 staff staff@42.fr

Résumé: Ce document contient les informations relatives à l'ultime période en entreprise qui clôt votre cursus 42.

Table des matières

Ι	Préambule	2
II	Overview	3
III	Questions de légalité	5
IV	La pédago	6
\mathbf{v}	Les R.E.	8

Chapitre I

Préambule

"Today, you people are no longer maggots. Today, you are Marines. You're part of a brotherhood. From now on until the day you die, wherever you are, every Marine is your brother. Most of you will go to Vietnam. Some of you will not come back. But always remember this: Marines die. That's what we're here for. But the Marine Corps lives forever. And that means YOU live forever."

Sergeant Hartman (Full Metal Jacket)

Chapitre II

Overview

Après avoir complété vos projets, et vécu plusieurs expériences professionnelles au travers du premier stage et du part-time, vous arrivez à un moment où il est désormais temps de clore votre cursus et lancer définitivement votre carrière pro. C'est l'objet de ce final internship.

Située en bout de cursus, cette période sert de tremplin pour vous lancer. Vous avez normalement développé toutes les qualités et compétences nécessaires à la pérénité de votre emploi : adaptation, auto-apprentissage, problem-solving, collaboration, créativité, relationnel.

Cette ultime première période d'insertion professionnelle doit répondre aux impératifs suivants :

- Elle doit respecter une durée minimum de 6 mois
- Elle doit être à temps plein.
- Il sera apprécié que cette période englobe les 3 mois d'été afin de faire place aux piscines de sélection.

Un rappel important ici, concernant l'appellation "stage":

Ce mot est couramment utilisé dans 2 cas de figures, qu'il convient de rappeller. Visà-vis de l'Etat (du droit, de la loi, ou quelque chose comme ça), un stage est une période d'insertion professionelle qui est très strictement encadrée, et régie par une convention de stage. Cependant, il se trouve que "stage" est plus souvent utilisé dans sa signification la plus large, englobant toute période professionnelle inclue dans un cursus de formation, et ce quel que soit le statut légal. L'emploi du mot "stage" dans ce document sera celui de sa forme la plus large, et n'impliquera donc pas forcément l'établissement d'une convention de stage : il peut s'agir d'un CDD, CDI, etc...

Il y a deux évaluations pendant votre stage qui seront envoyées à votre référent.

• La première, évaluation de mi-parcours, sera envoyée à la moitié de votre période de travail.

• La seconde, évaluation de fin de parcours, sera envoyée a la fin de votre contrat. Si vous avez signé un CDI, cette évaluation sera envoyée à la date que vous avez indiqué sur l'intranet comme étant la fin de votre contrat. Il est donc important que vous indiquiez une date de fin de contrat vous permettant d'être évalué pendant votre cursus.

Cette dernière évaluation vous permettra de vous inscrire au sous-projet peer-video qui sera détaillé plus bas.

Chapitre III

Questions de légalité

Pour des raisons de légalité, vous ne pouvez pas commencer à travailler si votre contrat n'est pas signé et uploadé sur l'intra. Si vous décidiez de le faire, vous ne seriez couvert par aucune forme de protection sociale et vous seriez considéré comme travaillant illégalement (au noir). Inutile de vous rappeller que cela ne doit en aucun cas arriver. Pour rappel, dans le cas d'une convention de stage, celle-ci doit être signée par vous-même, un représentant de l'entreprise et un représentant de 42, car c'est une convention tripartite. De la même manière, tout avenant (prolongation ou rupture) doit être signé par les trois mêmes parties.

Pour votre ultime expérience en entreprise, nous autorisons les contrats suivants : CDD, CDI, convention de stage, création d'entreprise. Votre période doit être dans toutes les situations à temps plein.

Chapitre IV

La pédago

Le stage est la concrétisation de votre parcours, sa validation vous permet d'obtenir l'un des titres 42.

Ce stage va vous permettre d'éprouver votre formation en environnement réel et d'accroitre votre expérience sur les différents aspects de la scolarité (technique, organisationnel, relationel) et du monde de l'entreprise (contexte de l'entreprise, business, enjeux) afin de vous fixer vos objectifs de carrière.

Le stage final fait partie intégrante du cursus et constitue un projet à part entière. Si vous suivez un parcours classique, ce projet n'est pas optionnel, il vous faut le valider pour être titré et clore votre parcours à l'école. Les conditions d'accès sont communiquées sur la page projet, elles peuvent évoluer selon les observations de la pedago.

Les conditions actuelles sont :

- Avoir effectué et validé le projet "First Internship"
- Soit avoir atteint le level 14 dans l'optique d'obtenir le titre junior au level 16
- Soit avoir atteint le level 20 dans l'optique d'obtenir le titre sénior au level 21

Notez que le projet stage n'est pas rétro-actif, nous ne validerons aucun type de contrat à postériori (même avec l'accord et l'appui d'une entreprise).

Puisqu'il s'agit d'un élément de votre parcours, ce stage comporte une évaluation. D'une part, le maître de stage ou le référent remplit une évaluation de mi-parcours et une évaluation finale, d'autre part, le peer correcting s'applique sur le rendu de chacun : une vidéo de présentation de la période de stage, uploadée sur un site tel que YouTube, Dailymotion, etc... et dont le lien se trouve dans un fichier "video" sur votre rendu git.

Il s'agit de présenter dans cette vidéo ce qu'il s'est passé durant votre stage, en 4 à 5 minutes. Elle doit contenir une présentation utilisant l'outil de votre choix (Powerpoint, Keynote, Prezi, ...), ainsi qu'une incrustation miniature de votre personne, au moins en buste, voire en pied. Une intro / conclusion où vous seul apparaissez est possible. Cette vidéo doit avoir le côté professionnel qu'aurait une présentation devant le conseil

d'administration d'une grande entreprise. Autant pour la qualité de vos slides, de votre tenue, que la qualité du montage et de la réalisation. Le contenu va suivre quelques règles :

- Il y a un nouveau membre au conseil d'administration : vous devrez resituer le contexte global de l'entreprise, le contexte particulier, les enjeux, le contenu et les résultats du(des) projet(s) que vous avez effectué durant le stage. Le nouveau membre, sans culture de l'entreprise, doit comprendre ce que vous expliquez.
- Cherchant à promouvoir des gens en interne, le conseil est là pour VOUS écouter. C'est votre implication personnelle dans le projet, vos qualités, tant techniques que managériales (si applicable) qui les intéressent. A vous de les convaincre.

Chapitre V

Les R.E.

L'équipe des Relations Entreprises est là pour assurer la connexion entre les étudiants et les entreprises. Elle intervient à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, elle agit pour faciliter la recherche de stages par les étudiants. Cela se traduit par une démarche auprès des partenaires de l'école pour promouvoir le dépôt des offres par les entreprises. Egalement, des conférences et ateliers pour aider à la bonne approche des éléments qui constituent cette recherche sont proposés (CV, entretiens, ...). Enfin, des Meetup ou autres évènements sont proposés pour mettre en relation directe les étudiants avec des entreprises en recherche de stagiaires.

Quel que soit le type de contrat utilisé pour votre stage (convention de stage, CDD, CDI...), vous devez fournir des informations relatives à votre stage (coordonnées de l'entreprise, statut légal et sujet de stage) en complétant le formulaire sur l'intranet dans la rubrique companies et en uploadant votre contrat signé. Il est important de bien respecter ces consignes, elles nous permettent un bon suivi des étudiants en stage ou à l'école.

Enfin, l'équipe des Relations Entreprises est là pour servir de lien avec l'école durant le stage. En cas de problème, de doute, de question, mettez les R.E. dans la boucle. Nous pouvons à la fois vous conseiller, mais également vous rappeler à l'ordre si cela s'avère nécessaire. Le respect et la confiance entre vous et votre entreprise doivent fonctionner dans les deux sens. Par exemple : l'entreprise doit assurer des conditions de travail correctes. De votre côté, tenue, comportement, ponctualité, doivent tout autant être conformes aux attentes. Egalement, tout contrat signé est un engagement légal de votre part. Vous ne pouvez pas arrêter un stage parce que cela ne vous plait pas, mais seulement lorsque les termes du contrat ne sont pas respectés. La liste est longue, mais vous voyez l'état d'esprit : soyez pro.

L'integralité de ces éléments seront pris en compte pour la validation de votre stage.